

Liste des Mutualités intervenant dans le prix facturé pour le dépistage néonatal de la surdité (Fédération Wallonie-Bruxelles)

Depuis janvier 2024, un montant maximal de 14,00€ peut vous être facturé pour le dépistage néonatal de la surdité de votre enfant, si vous avez accouché dans une maternité participant au programme.

Les mutualités reprises ci-dessous participent financièrement à ce montant.

Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes

Concerne toutes les Mutualités Chrétiennes de Wallonie et de Bruxelles

Un remboursement de 14,00€ est octroyé sur base de la facture d'hospitalisation de la mère.

Union Nationale des Mutualités Libérales

Ne concerne pas toutes les Mutualités Libérales

✓ Mutualité Libérale Hainaut-Namur

Aucune intervention complémentaire pour le dépistage néonatal de la surdité du nouveau-né depuis le 01/01/2024.

✓ Mutualités Libérales MUTPLUS (Bruxelles Capitale, Brabant Wallon, Hainaut-Ouest)

Aucune intervention complémentaire pour le dépistage néonatal de la surdité du nouveau-né.

✓ La Mutualité Libérale Liège-Luxembourg

La ML Liège-Luxembourg rembourse 13,87€ maximum dans les frais du dépistage néonatal de la surdité du nouveau-né pratiqué dans une maternité participant au programme organisé par l'ONE.

Union Nationale des Mutualités Libres

Ne concerne pas toutes les Mutualités Libres

✓ Partenamut

Un remboursement de 15,00€ est octroyé sur base de la facture de l'hôpital ou sur base du formulaire fourni par la mutualité et complété par le prestataire.

> Union Nationale des Mutualités Neutres

Ne concerne pas toutes les Mutualités Neutres

✓ Mutualia - Symbio

Mutualia - Symbio (Fédération Libre des Mutualité Neutres) offre une intervention intégrale en 2024 dans le coût du dépistage néonatal de la surdité du nourrisson réalisé à la maternité.

Conditions:

- Présenter la facture reprenant l'honoraire payé.
- Le nouveau-né doit être inscrit à charge du titulaire en assurance obligatoire et être en ordre d'assurance complémentaire.

Union Nationale des Mutualités Socialistes

Ne concerne pas toutes les Mutualités Socialistes

√ Mutualités Socialistes Wallonnes

Un remboursement de 14,00€ est octroyé sur base du reçu original de l'ORL ou de la facture originale de l'hôpital ou d'une attestation de non-intervention de l'assurance hospitalisation. L'intervention est octroyée lorsque le test est réalisé jusqu'à l'âge de 3 mois.

POUR TOUTE AUTRE SITUATION, NOUS VOUS INVITONS A VOUS ADRESSER A VOTRE MUTUALITE
AFIN DE PRENDRE CONNAISSANCE DES EVENTUELLES MODALITES DE REMBOURSEMENT.





